

LANGUES, ETAT ET SOCIETE AU SENEGAL

Mamadou CISSE
Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
mcisse@refer.sn

Résumé

Cet article vise à démontrer le rapport artificiel de force officiellement entretenu entre le français et les langues nationales du Sénégal, mais aussi les rapports qu'entretient le wolof avec les autres langues autochtones. Il sera également question de jeter la lumière sur les différents aménagements linguistiques entrepris par l'Etat sénégalais depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. En guise de conclusion, nous tenterons de jeter les bases d'une glottopolitique sénégalaise, mieux réaménagée, plus pragmatique et assortie d'objectifs clairs et cohérents, qui prenne en compte la demande des sénégalais en matière de politique linguistique.

Mots clés : Sénégal, aménagement linguistique, alphabétisation, langues nationales, langue officielle, wolof, français, francophonie.

Summary

This article tries to shed light not only on the artificial relationship between French and Wolof but also on the role that Wolof plays vis-à-vis the other local languages. The issue of a coherent glottopolitics in Senegal is kept in mind throughout the presentation. Stress is also put on the real implication in favour of the conception of a better linguistic policy matching the sociolinguistic realities of the country.

Keywords : Sénégal, linguistic policy, elimination of illiteracy, national languages, official language, wolof, french, French-speaking world

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
 SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

INTRODUCTION

Situé à l'extrême ouest du continent africain, le Sénégal est un carrefour géographique et humain où coexistent et interfèrent trois civilisations : une négro-africaine, une arabo-musulmane et une occidentale. Cette mosaïque culturelle est doublée d'une diversité ethnique et linguistique qui se manifeste à travers les différentes langues qui servent de vecteur et d'expression à ces cultures. Le Sénégal compte une population de 10 580 307 habitants¹. C'est un pays relativement jeune où, selon les mêmes estimations, 55 % de la jeunesse aurait moins de 20 ans et 42% aurait moins de 15 ans.

C'est un pays multilingue. Cependant, le français y est l'unique langue officielle, celle qui est employée dans la gestion administrative, dans l'enseignement formel à tous ses niveaux et dans les relations internationales. Selon cette configuration, les langues autochtones sénégalaises doivent se limiter à la communication de masse.

En dépit de ce fait bien établi, on observe aujourd'hui une intrusion très nette et rapide de ces langues dans des domaines qui étaient jusqu'ici réservés au français. L'une de ces langues autochtones, le wolof, qui est la langue véhiculaire la plus importante du Sénégal, se trouve aujourd'hui en concurrence avec le français dans les domaines précités.

Du contact et de l'interaction de ces langues qui partagent le même territoire, tout en n'ayant pas le même statut et les mêmes fonctions socio-économiques et politiques, naissent et se tissent des rapports de superposition qui impliquent aussi des rapports de force.

Cet exposé vise à démontrer le rapport artificiel de *superstrate* officiellement entretenu entre le français et les langues du pays, mais aussi les rapports qu'entretient le wolof avec les autres langues autochtones. Il sera également question de jeter la lumière sur les aménagements linguistiques entrepris par l'Etat sénégalais depuis l'indépendance, en 1960, jusqu'à nos jours. En guise de conclusion, nous tenterons de jeter les bases d'une glottopolitique sénégalaise, mieux réaménagée, plus pragmatique et assortie d'objectifs clairs et cohérents, qui prenne en compte la demande des Sénégalais en matière de politique linguistique.

L'intérêt et la pertinence du cas sénégalais en Afrique subsaharienne dite francophone peut se résumer en deux points essentiels. Le premier est que Léopold Sédar Senghor (1906-2001), le premier président de la République du Sénégal indépendant (1960-1981), était un farouche défenseur de la langue française. Membre de l'Académie française de 1981 jusqu'à sa mort, il est l'un des plus célèbres écrivains et essayistes de la littérature africaine d'expression française. Il était allé jusqu'à ériger comme action politique l'utilisation du français. Quant au second point, il émane de la représentativité symbolique du Sénégal au sein des pays francophones avec Abdou Diouf, ex-président de la République (1981-2000), actuellement secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (O.I.F.).

¹ Selon les estimations de juillet 2003 de l'Organisation des Nations unies.

I – ETHNIES, LANGUES ET COMMUNAUTES LINGUISTIQUES AU SENEGAL

L'urbanisation galopante, la mobilité et les nombreux brassages de populations sont autant de facteurs qui rendent difficiles le recensement précis des groupes ethniques et la délimitation des territoires linguistiques.

Bien que l'appartenance ethnique d'un individu puisse se déterminer par son patronyme, il n'en demeure pas moins que cela ne s'effectue plus de manière automatique. C'est ainsi qu'en terme d'autoreprésentation, un individu, ou même parfois une communauté toute entière, peut se définir comme appartenir linguistiquement à une communauté et culturellement à une autre. C'est le cas, par exemple, des Sedo-sedo qui se disent wolofs ou toucouleurs selon les contextes. Ils maîtrisent parfaitement les deux cultures et les deux langues. Les Niominkas vivent une situation similaire avec le mandingue et le sérère. Au vu de pareilles situations, les notions mêmes de langue maternelle et d'ethnie ne sont plus opératoires.

A notre avis, aucun recensement n'a jamais posé sérieusement la question des langues, même si certains linguistes ont soulevé le problème. Mis à part ce constat, tous les groupes ethniques, et par conséquent les langues qui véhiculent leurs cultures, ont des zones géographiques qu'il est possible de définir.

1-1 Situation ethnique

L'Atlas du Sénégal (Becker et Martin, 1975) présente quinze groupes ethniques alors que le recensement de 1988 du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan en présente dix-neuf. Le Summer Institute of Linguistics (SIL)² évoque trente-huit langues auxquelles correspondent autant de groupes ethniques. Cette disparité dans les données est due aux critères mis en œuvre pour définir une ethnie, une langue ou une variété de langues. A cela viennent s'ajouter les différentes corrélations entre ethnies, langues et variétés de langue.

Les descriptions les mieux reconnues parlent d'une vingtaine de groupes linguistiques éclatés dans une vingtaine, voire une trentaine d'ethnies. Face à de telles difficultés, les chercheurs s'accordent généralement sur une vingtaine de langues et de groupes ethnolinguistiques présents sur le territoire sénégalais.

Les principales ethnies du Sénégal sont :

les Wolofs	43,7 % (incluant les Lébous)
les Pulaars	23,2 % (incluant les Peuls 12 % et les Toucouleurs 11,2 %)
les Sérères	14,8 % (couvrant plusieurs langues sans intercompréhension)
les Diolas	5,5 % (couvrant plusieurs langues ou variétés de langues sans intercompréhension)
les Mandingues	4,6 %

² Le SIL est une mission protestante établie aux Etats-Unis. Des centres sont présents dans le monde entier. Il est financé et géré par des Américains à travers la « Wycliffe Bible translation » (WBT) qui a comme autres objectifs la traduction de la Bible dans les différents idiomes, afin de faciliter la diffusion de l'Évangile.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn
Tel : 00 221 548 87 99

les Bambaras ³	1 %
les Soninkés (ou Sarakholés)	1,1 %

Il existe, à côté des ces principales ethnies, des minorités africaines qui forment environ 4 % de la population. Ce sont :

les Maures	1,2 %
les Mandiacks	0,8 %
les Balantes	0,7 %
les Laobés	0,4 %
les Mancagnes	0,17 %
les Bassaris	0,1 %
les Koniagis, Bédiks	0,4 %
les Bainouks, Banouns	0,3 %

Les autres minorités ethniques sont principalement formées d'Européens (dont une trentaine de milliers de Français en 2005), de Syro-Libanais, de Créoles portugais et de Nord-Africains.

1-2 Situation linguistique

Si l'on s'accorde sur le fait que le nom des ethnies correspond à peu près aux noms des langues, la division linguistique correspond à la répartition ethnique. C'est ainsi qu'il y a la langue wolof, pulaar, sérère, diola, mandingue-bambara, soninké (ou sarakholé).

On notera néanmoins que ceux dont le pulaar est la première langue incluent non seulement les Peuls, les Toucouleurs, mais aussi les Laobés. Ils occupent surtout les régions du nord et de l'est du pays.

Sont regroupés sous l'appellation sérère deux principaux sous-groupes de langues sans intercompréhension. Ils se divisent en deux principales variétés dites Cangin (none, ndutt, safi, palor) et Siin. La Cangin est dispersé dans la région de Thiès, tandis que la Sine est majoritaire dans la région de Fatick.

Il en est ainsi du groupe des langues Diola qui est constitué de plusieurs variétés (Fogny, Erring, Bayot et Bluf) qui ne se comprennent pas nécessairement.

Les Mandingues parlent la langue mandingue, dont le bambara, le malinké et le diakhanké en sont des variétés dialectales. On y ajoute les Soninkés bien qu'il n'y ait pas d'intercompréhension entre le mandingue et le soninké. Mandingues et Soninkés occupent généralement la région du Sénégal oriental.

Sont aussi présents sur le territoire sénégalais l'arabe classique et le créole portugais de Casamance.

³ Le mot « bambara » est une déformation française de l'appellation authentique *Bamanan*. Le groupe est l'ethnie majoritaire au Mali. A des variantes près, le bambara est compris par tout le bloc malinké.

1-3 Typologie des principales langues du Sénégal

Il est possible de regrouper les principales langues autochtones du Sénégal en familles linguistiques. On distinguera d'une part le groupe ouest-atlantique (ou sénégaloguinéen) et d'autre part le groupe mandé. Ils appartiennent tous les deux à la grande famille du Niger-Congo.

Les langues du groupe ouest-atlantique sont caractérisées par l'existence de classes nominales et par la communauté d'un stock de racines. La forme canonique des lexèmes est généralement de structure CVC. Le wolof, le sérère, le pulaar, le diola, ainsi que les langues du sous-groupe Cangin (none, ndutt safi, palor), le mandiakou, le balant, le bassari, le koniagi, le bédick, le baïnouk et le badiaranke appartiennent à ce groupe. Ce qui représente environ 90 % des langues parlées au Sénégal.

Les langues du groupe mandé se caractériseraient par des radicaux de type syllabique CV ou CVCV, et par l'existence des tons. Appartiennent à ce groupe : le mandingue (malinke, mandinka, bambara, sose, khasonke, jakhanke) et soninké. Le groupe mandé représente un peu moins de 10 % des langues sénégalaises.

Le maure, dit aussi arabe Hassaniya, est la seule langue sénégalaise qui appartienne au groupe afro-asiatique.

II - SITUATION SOCIOPOLITIQUE DES LANGUES AU SENEGAL

2-1 Les langues nationales

Sur la vingtaine de langues parlées au Sénégal, six d'entre elles seulement ont été promues au statut de langues nationales, en vertu du décret 68-871 du 24 juillet 1968 relatif à la transcription des langues nationales, revu par le décret du 21 mai 1971 et amendé par le texte de 1985 relatif au découpage des mots et autres règlements orthographiques. Ce sont: le wolof, le sérère, le pulaar, le diola, le mandingue et le soninké. Ces langues sont toutes dotées d'un système de transcription officielle en caractères latins. La nouvelle Constitution du 7 janvier 2001 permet à toute langue autochtone codifiée de bénéficier du statut de langue nationale.

Utilisé par un peu plus de 80 % des Sénégalais comme langue première ou seconde, le wolof est une – si ce n'est la principale – langue véhiculaire du Sénégal. De ce fait, sa présence est incontestablement attestée sur toute l'étendue du territoire.

2-2 Les langues étrangères

Les langues nationales ont été depuis longtemps en contact avec des langues étrangères. En premier lieu, ce fut l'arabe à travers le mouvement d'islamisation, puis les langues

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

européennes, via le commerce et l'évangélisation. Pour les langues européennes, ce fut d'abord le portugais, l'anglais et ensuite le français. C'est cette dernière langue qui continue de coexister avec les langues autochtones du Sénégal. Ces contacts ont permis aux langues sénégalaises de s'enrichir par des emprunts terminologiques ou religieux pour s'adapter à la modernité.

2-3 Le français

Le français est la langue officielle du Sénégal en vertu de l'article premier de la Constitution. Il est donc la seule langue de l'enseignement et de l'administration. C'est à ce titre qu'il demeure jusqu'à présent le seul moyen institutionnel de promotion sociale.

Le rapport de 1990 du Haut Conseil de la francophonie place le chiffre réel de francophones au Sénégal à 10 % et celui des francophones occasionnels à 14 %. Cette situation n'est pas sans susciter des questions dont les réponses sont dans l'histoire même du pays et son héritage colonial.

Historiquement, le Sénégal fut la première colonie française d'Afrique de l'Ouest en 1659, date de la fondation de la ville de Saint-Louis du Sénégal. Le système colonial désigné par le « direct rule », imposé par la France, se caractérisait par un système d'intégration économique et politique, avec comme corollaire une volonté d'assimilation culturelle et surtout linguistique.

Cette politique linguistique était la même que celle appliquée en France métropolitaine et qui a abouti au recul, si ce n'est à la disparition des autres dialectes ou langues régionales (breton, alsacien, occitan...). En Afrique, le résultat a été autre, en dépit de tout l'arsenal juridique dont disposait l'administration coloniale et, surtout, des préjugés dont se faisaient l'écho les élites africaines.

III- LES DONNEES SOCIOLINGUISTIQUES

On peut aisément observer les superpositions entre les domaines spécifiques d'usage du français et ceux des langues nationales, dont surtout le wolof.

3-1 Un pays officiellement francophone

Au moment de l'accession à l'indépendance, à l'instar des autres colonies françaises d'Afrique, le Sénégal choisit le français comme langue officielle et comme vecteur de l'éducation. Cet acte juridique était motivé par le souci de préserver l'unité de l'Etat et l'intégrité du territoire arbitrairement découpé par la colonisation. Les textes officiels précisaient que cette option n'était que provisoire et avait comme objectif d'éviter l'exacerbation des revendications de prédominance ethnolinguistique.

En vertu de l'article premier de la Constitution, le français est la langue de la présidence de la République, des cours de justice, de l'Assemblée nationale, de l'armée, de la police et de l'éducation formelle. Il devient dès lors la langue de l'Etat. D'ailleurs, selon l'article 28 de la

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

Constitution, tout candidat à la présidence de la République doit savoir écrire, lire et parler couramment le français.

En dépit de ce statut particulier, le français est aujourd'hui en perte de vitesse face aux langues nationales et au wolof en particulier. Le français n'est jamais devenu une langue de communication nationale. D'ailleurs, il ne l'est sous aucune de ses formes (pidgin, créole ou langue des marchés). Rarement parlé en famille, il n'est pas la langue de la vie quotidienne qui demeure le domaine réservé des langues nationales.

Le français n'est pas pour autant ressenti par les Sénégalais comme une langue étrangère, mais plutôt comme une langue seconde, celle de l'Etat, de l'élite (une frange de la population pour qui la maîtrise du français est un capital primordial) et surtout de l'école, qui reste encore un des moyens institutionnels de réussite et de promotion sociale.

Du fait de sa coexistence rapprochée avec les langues sénégalaises, le français influe sur les langues locales et évolue au contact de celles-ci. Ces mélanges et influences mutuelles sont manifestes dans le français parlé au Sénégal avec ses spécificités dénommées « sénégalismes », (Dumont 1983) Dans les centres urbains comme Dakar, le mélange et les alternances de codes auxquels ont recours les intellectuels sont nombreux, comme ceux des jeunes qui ont acquis un certain niveau d'instruction. Ils communiquent dans une interlangue (francénégalais) dominée le plus souvent par le mélange de français et de wolof. S'ajoute à ce phénomène celui des fréquents cas d'emprunts massifs que nous dénommons « emprunts de luxe » auxquels aiment s'adonner les francophiles.

Senghor savait exploiter adroitement ce fait en argumentant que le français ne serait plus tout à fait une langue étrangère au Sénégal. Car, selon lui, dans les villes, la condition d'extrême acculturation aurait fait que « les élites sénégalaises pensent en français et s'expriment mieux dans cette langue que dans leurs langues maternelles farcies, au demeurant de 'francisme' »⁴.

3-2 Les contacts entre le français et le wolof

Le wolof, langue relativement homogène bien que possédant des variétés régionales, surtout lexicales, est parlé et compris par plus de 80 % des Sénégalais. En 1999, on estime le nombre de locuteurs wolofs au Sénégal à plus de 7 millions. Mais il n'est la langue maternelle que de 44 % de la population totale du pays. Son expansion est si irréversible qu'il supprime le français dans les domaines qui lui étaient jusqu'ici réservés.

« Le wolof, écrit M. Malherbe⁵, est une des langues africaines dont l'expansion culturelle est indéniable : elle [la langue] est et devient chaque jour davantage la langue de communication entre Sénégalais d'ethnies différentes. »

Dans toutes les communications orales que ce soit dans l'administration, dans les tribunaux et même dans les lieux d'enseignement, le recours au wolof est fréquent. C'est la langue des affaires dans les grandes agglomérations. C'est aussi celle des confréries religieuses dont la

⁴ Senghor, 1964 p. 359.

⁵ Malherbe, M. (1983) "Les langues de l'humanité", Paris, Seghers, p. 222.

puissante confrérie mouride⁶ qui l'utilise comme principal vecteur de diffusion de son enseignement.

S'il est vrai que le français domine la presse écrite et la télévision, la plupart des débats et des émissions culturelles ont de plus en plus tendance à se faire en wolof. C'est le cas de 70% des émissions dans les radios privées. Le renouveau de l'art en général, plus particulièrement de la chanson, et la découverte de la littérature contemporaine et ancienne sont de remarquables supports pour l'implantation du wolof⁷.

Les campagnes électorales régionales et mêmes très souvent nationales se font en wolof. On peut regretter qu'une fois élus, les candidats légifèrent et gouvernent en français. Il semble difficile de dire que « nul n'est censé ignorer la loi » quand cette même loi est codifiée dans une langue non maîtrisée par l'écrasante majorité des citoyens. Si nul n'est censé ignorer la loi, nul n'est non plus obligé d'en prendre connaissance dans une langue qui lui est étrangère. De plus, les textes de loi sont codifiés dans un français académique difficile d'accès.

Le français est en contact ininterrompu avec le wolof depuis plus de trois siècles. Les conséquences de ces contacts sont assez notoires sur le lexique du wolof contemporain. Le locuteur du wolof emprunte ou innove à partir du français, à la suite d'une incompétence linguistique ou à cause des difficultés langagières. C'est le cas quand il s'agit de commenter un match de boxe ou de football en wolof.

Peut-on envisager que le wolof remplace le français et devienne ainsi la langue nationale et officielle du Sénégal et le ciment de son unité nationale ? Rien pour l'instant ne permet de supposer une telle volonté politique de la part des autorités sénégalaises. Le statut privilégié du français n'est pas encore remis en question.

Pour les partisans du statut quo, et l'Etat en premier, le français doit rester la seule langue officielle. Il assure la sauvegarde de l'unité nationale et la coexistence harmonieuse des différents groupes ethniques incarnés par les langues nationales. Ce qui permet par ailleurs le respect de la diversité ethnolinguistique, sans atténuer la domination du wolof.

3-3 Les contacts entre le français et les autres langues autochtones

Les langues sénégalaises se divisent en deux groupes : les langues nationales et les autres qui n'ont pas encore ce statut. Tout sénégalais comprend au moins une de ces langues.

Leurs rapports au français sont inégalitaires. Elles n'ont pas toutes le même dynamisme que le wolof. Pire encore, aucun texte, à notre connaissance, ne leur a attribué un rôle précis dans le système politique, éducatif et administratif. C'est par la force des choses qu'on reconnaît leurs fonctions sociales et culturelles et qu'elles sont langues premières dans les régions ou dans les localités où elles sont dominantes. Baptiser une langue comme langue nationale ne lui confère

⁶ Confrérie religieuse musulmane soufie, fondée par Cheikh Ahmadou Bamba (1850-1927), prêchant la double vertu du travail et de la prière.

⁷ Il est utile de rappeler que le wolof, tout comme le pulaar d'ailleurs, ont une vaste production religieuse et profane écrite en caractères arabes dit « wolofal », pour les Wolofs, et Ajamiyu pour les Pulaars.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

pas de statut particulier, ni aucune légitimité particulière, tant que des fonctions précises ne lui sont pas dévolues. La seule langue de l'Etat et du pouvoir politique est la langue officielle.

En matière d'éducation cependant, l'alliance se fait avec le français, au détriment du wolof. Si les non-Wolofs accordent une aussi grande importance au français, c'est sans doute parce que la maîtrise de cette langue est envisagée comme un instrument à même d'inverser les rapports de force entre les groupes ethnolinguistiques. C'est également parce que c'est l'unique moyen de promotion socioprofessionnelle. Bref, le seul moyen permettant d'accéder aux sphères des décisions et du pouvoir.

Dans les grands centres urbains, les non-wolophones s'évertuent à transmettre le français à leurs enfants, parallèlement à leur langue première. Le but est de leur donner plus de chances dans un système scolaire fondé sur le français.

Cette réorientation des pratiques linguistiques dans la société va de pair avec le rétrécissement du rôle dévolu au système éducatif public sénégalais. Prendre conscience de cette volonté exprimée par les Sénégalais francophones de tenir compte de la réalité plurilingue de leur pays au sein de leur propre famille nous semble capital pour élaborer une politique linguistique. Ce qui permettra de mettre sur pied une planification linguistique en conformité avec leurs attentes et leurs aspirations.

3-4 Les contacts entre le wolof et les autres langues autochtones

Le wolof s'est enrichi des apports des autres langues avec lesquelles il s'est trouvé en présence. Par leurs relations d'influence mutuelle, de domination, de conflits et de résistance, les groupes ethnolinguistiques sont inégaux à face au wolof. C'est ainsi que, par exemple, dans une famille dont l'un des parents est wolophone, les enfants parleront nécessairement wolof. Le dynamisme du wolof dans la société fait qu'un locuteur wolof ne semble pas éprouver le besoin de communiquer dans une autre langue sénégalaise, d'où son monolinguisme.

Mais, si la wolofisation est un processus ambiant, les langues régionales ne sont pas pour autant en complète perte de vitesse. Un recentrage des pratiques linguistiques dans les communautés va de pair avec la crise de l'école sénégalaise, qui est à l'origine d'une vraie crise de langues. C'est pourquoi les mesures en faveur de la promotion des langues nationales ne l'ont été que dans le sens de leur introduction dans l'enseignement.

Les expériences de l'enseignement des langues autochtones remontent à l'époque coloniale avec un instituteur français du nom de Jean Dard (1790-1843) qui fonda, en 1817, la première école française à Saint-Louis, alors capitale du Sénégal. Dans son école, Jean Dard utilisait le wolof comme médium d'enseignement du français pour pallier les blocages dus à l'enseignement direct et exclusif du français en français. En dépit des excellents résultats

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

obtenus par Dard, son action fut incomprise de ses supérieurs hiérarchiques qui décidèrent son rapatriement⁸.

Le wolof et les autres langues autochtones n'ont pas le même dynamisme. En effet, le wolof est la seule des langues autochtones dont la transmission de génération en génération est assurée, comme en témoigne le nombre croissant de locuteurs monolingues en wolof. La véhicularité de cette langue et son expansion font que les Wolofs ne sont confrontés à aucune difficulté relative au choix des langues dans leur milieu social. Le wolof est la langue usuelle que l'on doit connaître si l'on veut vivre à Dakar et dans la plupart des grands centres urbains régionaux. Elle est en concurrence permanente avec les autres langues.

L'alliance se fait souvent en direction du français, ce qui est de nature à renforcer non seulement une diglossie exogène, mais aussi la domination du wolof face aux autres langues locales. Certes, i

l y a toujours eu des résistances face à la wolofisation massive qui constitue une menace réelle pour les autres langues. Certaines d'entre elles sont transmises sans difficultés, tandis que d'autres le sont moins ou pas du tout, lors du passage d'une génération à l'autre. Certaines ont déjà entamé un processus de disparition. C'est le cas du paloor (groupe cangin) qui ne se pratique presque plus, et de plusieurs autres variétés de sérère.

Cette résistance est très forte chez les Diolas, les Halpulaaren et les Sérères qui sont les plus réticents à pratiquer le wolof dans leur cercle familial. Elle se traduit par des représentations sociales. Les Wolofs sont ainsi considérés comme des gens arrogants, assimilateurs et dominateurs. Cependant, on constate une forte atténuation de ce prétendu impérialisme du wolof. Ces replis identitaires sont illustrés par des propos du type : le wolof n'est pas une langue, on devient wolof dès que l'on perd sa langue et sa culture d'origine en vivant dans les grands centres urbains. De tels arguments ne peuvent pourtant qu'aller en faveur du wolof dont ils font un puissant facteur de déséthnisation, rôle jusqu'ici attribué à l'école française.

Là où elles font figure de langues premières, les autres langues sénégalaises ont des rapports de « superstrate » face aux autres langues minoritaires en présence. C'est ainsi que beaucoup de Diolas, dans le nord de la Casamance, mais aussi à Bignona et à Ziguinchor, parlent et comprennent le manding parce qu'ils ont été convertis à l'islam par cette ethnie⁹. En pays bassari, le pulaar est la deuxième langue la plus parlée.

IV- LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU SENEGAL AVANT L'INDEPENDANCE (1960)

⁸ Cf. FAL DIOP, A. (1995), *La question des langues dans l'alphabétisation et l'éducation de Base : l'expérience du Sénégal* in « Vers une culture multilingue de l'éducation ». Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'éducation.

⁹ « La poussée mandingue, venue de l'est, plus récente, a islamisé et « mandiguisé » des populations forestières de la Casamance ». Cf. Juillard, Caroline (1991), *Comportement et attitude de la jeunesse face au multilinguisme en Casamance* (Sénégal) in *Cahiers de Sciences humaines* « Plurilinguisme et développement », vol. 27, n°3-4, p. 434.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

Après avoir rappelé la situation à la veille de l'indépendance, nous avons divisé la politique linguistique du Sénégal en trois grandes périodes : de l'indépendance à 1980, de 1980 à 2000 et enfin de 2000 à 2005.

Durant la période coloniale, la politique linguistique de la France au Sénégal n'a été qu'un reflet de sa conception unitaire de la Nation qui ne peut admettre les différences culturelles. Elle a donc consisté à marginaliser, à inférioriser et à infantiliser les langues autochtones. A telle enseigne que ces langues étaient désignées comme des « dialectes », des idiomes ou encore comme des « parlers », mais pas comme des langues.

En 1928, était promulgué un arrêté qui stipulait que le français est la seule langue en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres d'utiliser des idiomes du pays entre eux ou avec les élèves, en classe ou en récréation¹⁰. On instaura le « symbole »¹¹ ou « signal » afin d'humilier les contrevenants.

Ce n'était là qu'une reproduction de l'assimilation culturelle et linguistique menée en métropole.

Il y eut, dans les années 50, un mouvement nationaliste en faveur de la réhabilitation des cultures, des civilisations et des langues africaines. L'égyptologue sénégalais Cheikh Anta Diop en est l'un de ses plus grands noms et le pionnier. Il publie, en 1954, *Nations nègres et culture*¹² d'une portée anticolonialiste, un ouvrage qui bat en brèche toutes les théories d'infériorisation et de marginalisation des langues africaines.

Selon Cheikh Anta Diop, les langues africaines peuvent et doivent servir de vecteur de développement pour l'Afrique, car elles sont capables de véhiculer le savoir et la science. L'imposition des langues coloniales n'aura été, selon lui, qu'un frein au développement de l'Afrique. A travers des traductions et des adaptations de terminologie scientifique, il démontre qu'il est possible de traduire en wolof – qu'il prend comme exemple – des termes de mathématiques et de physique. Il ira même jusqu'à traduire dans cette langue la théorie de la relativité d'Einstein et un bon nombre d'ouvrages du patrimoine culturel européen, pour mieux démontrer sa thèse. Ses démarches furent, à l'époque, qualifiées de ridicules et d'absurdes. Le contexte politique ne pouvait qu'être farouchement hostile à sa démarche.

Dans le même temps, un groupe d'étudiants sénégalais de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (F.E.A.N.F.) se trouvait au cœur de la revendication indépendantiste. Ils avaient inscrit dans leur programme les mêmes préoccupations que celles de Cheikh Anta Diop. Ils publièrent le premier syllabaire wolof *Ijjib wolof* en 1959 et s'investirent beaucoup dans la production poétique et théâtrale en langue wolof. Ce militantisme en faveur du wolof contribuera pour beaucoup dans sa promotion en tant que langue écrite et langue d'expression littéraire.

¹⁰ Société des Nations, 1928, Rapport général.

¹¹ *Objet d'infamie qu'un élève surpris à parler à l'école dans une langue africaine devait conserver tant qu'il n'avait pas lui-même pris en faute un autre élève*. Cf. *Dictionnaire Universel Francophone* (1995), 3^e édition, AUPELF-EDICEF. Coll. Université Francophone de l'U.R.E.F., p. 1164.

¹² DIOP, C. A. (1954), *Nations nègres et Cultures*. Paris : Présence Africaine.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

V- AU LENDEMAIN DE L'INDEPENDANCE (1960-1980)

5-1 Le Sénégal aura connu depuis son indépendance en 1960 toute une série de réformes et d'aménagements pour gérer son multilinguisme. Les cadres et les contextes dans lesquels se sont élaborées ces politiques ont eu un impact très profond sur l'ambiguïté de la situation actuelle. En effet, l'approche d'une situation de plurilinguisme ne relève pas de la seule politique de l'Etat. A la fois culturelle et économique, elle est aussi éminemment du ressort des experts de la linguistique, ou plutôt des anthropolinguistes, dirions-nous, pour mieux faire ressortir l'approche pluri et interdisciplinaire.

C'est un fait que la politique coloniale n'avait pas pour objectif de promouvoir les langues locales. Mais, il faut reconnaître que, depuis son indépendance jusqu'en 1971, le Sénégal n'était pas encore arrivé à développer une politique linguistique cohérente à partir de sa réalité multilingue. Au moment où Senghor opte pour la promotion du français, moins de 15% des Sénégalais le maîtrisent¹³, et entre 65 et 80 % parlent wolof.

La politique linguistique du Sénégal n'aura été, au lendemain de son indépendance, qu'une pâle copie de la politique coloniale, sinon une continuité de cette dernière. L'article premier de la Constitution du nouvel Etat souverain devait permettre à la langue française d'occuper tout l'espace politique et socio-économique. Un tel acte juridique n'aspire qu'à la consolidation de l'intangibilité de la situation linguistique héritée de la colonisation.

Le début des années 60 est marqué par une campagne de scolarisation et d'alphabétisation massive en français avec l'appui des autorités françaises. Très faible au lendemain de l'indépendance, le taux de scolarisation avait grimpé très vite pour atteindre 50 %. Le recensement de 1988 confirme cette remontée du taux d'alphabétisation en français qui affichait 25 % contre 15% au moment de l'indépendance.

L'imposition de l'usage exclusif du français comme seul support d'enseignement formel et informel, dans le cadre de l'alphabétisation dite fonctionnelle, ne pouvait déboucher que sur des impasses. C'était occulter, d'une part, le caractère multilingue du Sénégal et, d'autre part, le fait bien établi que, dans la vie publique sénégalaise, le français reste toujours une langue étrangère bien qu'elle soit la langue officielle du pays, sans être une langue de communication nationale. Le français ne peut être le ciment unificateur de la nation sénégalaise, même si l'hymne national du pays est en français.

D'une réalité multilingue, Senghor voulait faire du Sénégal un pays unilingue sur la base de l'usage unique du français. Derrière le souci de bâtir un Etat-nation fort, il souhaitait tout simplement construire un Etat solide pour établir un puissant contrôle social.

Si, de 1960 à 1970, les efforts en matière de politique linguistique ont consisté à renforcer la place et l'usage du français, les langues nationales ne sont pas abandonnées pour autant. Le premier acte juridique qui inaugure leur promotion et leur revalorisation fut accompli par l'Etat en 1971, par la promulgation du décret n°71-566 du 21 mai 1971. Ce dernier fixe la transcription des six langues nationales promues : le wolof, le peul, le sérère, le mandingue, le soninké et le diola. Il y est stipulé que « *le gouvernement sénégalais entend introduire les*

¹³ Dumont l'estime seulement à 10 %. Cf Dumont, P. (1983), *Le Français et les langues africaines au Sénégal*. Paris : Karthala-A.C.C.T., 1983, p. 216.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

langues nationales dans l'enseignement sénégalais de l'école primaire à l'université ». Cette option prise par les autorités et les linguistes de les transcrire en caractères latins s'est faite à la suite de la conférence de Bamako en 1966¹⁴.

Dans la même dynamique des travaux de Cheikh Anta Diop des années 50, le cinéaste Ousmane Sembène et le linguiste Pathé Diagne dirigent et éditent le journal *Kàddu*¹⁵. Pathé Diagne publie *La Grammaire de wolof moderne*¹⁶ et élabore par ailleurs une anthologie de la littérature wolof et des lexiques. Les apports du professeur Sakhir Thiam se font en mathématiques et en littérature. Ce militantisme linguistique est un grand pan du militantisme politique qui sort de la clandestinité à partir de 1974, année d'autorisation de la pluralité politique limitée. A travers leurs organes de presse, les partis politiques se font l'écho du nationalisme linguistique, parfois très radical. On redécouvre même le wolofal¹⁷ sous forme de pages insérées dans les colonnes du bulletin *Xarebi*¹⁸ du parti *And jëf*¹⁹, celles de *And sopi*²⁰ du Parti de l'indépendance et du travail (P.I.T.) et de celles de *Siggi*²¹, plus tard de *Taxaw*²² du Rassemblement national et démocratique (R.N.D.). La contestation de la politique de Senghor jugée trop pro-française finit de transférer la lutte linguistique au cœur même de la lutte politique, non plus dans une opposition français/langues nationales, mais résolument dans une confrontation français/wolof uniquement. Très actif à la fin des années 70, le Front culturel sénégalais (F.C.S.) s'est lancé dans la production, en wolof écrit en caractères latins, de poésies et de textes de vulgarisation scientifique. Il s'est aussi beaucoup investi dans différentes associations culturelles universitaires.

Force est de reconnaître la place prépondérante accordée au wolof par les intellectuels francophones militants de la cause des langues nationales, qui sont eux-mêmes, pour la plupart, des Wolofs. En dépit de ce constat, on ne peut occulter l'abondante production littéraire des Halpulaaren²³ et des Soninkés qui constituent une grande partie de la diaspora sénégalaise établie dans les pays de la sous-région, en Egypte, en Arabie saoudite et en Europe. Ces communautés ont activement participé dans le débat et dans la lutte pour la revalorisation des langues nationales au Sénégal.

La position de l'Etat a cependant toujours été ambiguë. Le Président Senghor a de tout temps multiplié les déclarations officielles ou d'intention sur la nécessité de recourir aux langues nationales. Pourtant, dans les faits, il en a toujours été autrement. Il affirmait que « remplacer le français comme langue officielle et comme langue d'enseignement n'était ni souhaitable ni possible ». Il qualifiait ceux qui prônaient le remplacement du français comme langue

¹⁴ L'UNESCO réunit, en mars 1965, une conférence linguistique consultative pour uniformiser les transcriptions des langues inter-africaines d'alphabétisation.

¹⁵ *Kàddu* signifie « Paroles » en wolof.

¹⁶ DIAGNE, P. (1971), *Grammaire de wolof moderne*, Paris, Présence Africaine.

¹⁷ Le wolofal est le wolof écrit en caractères arabes.

¹⁸ *Xarebi* signifie « le combat » en wolof.

¹⁹ *And jëf* signifie « Union pour l'action » en wolof.

²⁰ *And sopi* signifie « Union pour le changement » en wolof.

²¹ *Siggi* signifie « relever la tête » en wolof.

²² *Taxaw* signifie « être debout » en wolof.

²³ Des associations d'émigrés comme « Binndi Pulaar » (Ecrits peuls) de France, Association pour la renaissance du pulaar en Mauritanie (ARPM) et l'Association des étudiants pularophones dans les pays arabes (A.E.P.P.A.).

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

officielle d'enseignement de « romantiques irresponsables »²⁴. A chaque fois que les revendications en matière linguistique se faisaient fortes, il invoquait la diversité linguistique et l'absence de grammatisation des langues nationales. Il étayait ses arguments en évoquant le cas de l'expérience guinéenne empreinte de maladresses et d'impréparations. « Par quelle langue, aimait-il rétorquer, et comment, alors qu'il n'y a même pas de bonne grammaire du wolof, enseigner les sciences modernes et réussir là où des langues écrites depuis mille ans essuient encore des échecs ? »²⁵ Senghor déclara à Dumont que « le wolof ne serait enseigné dans les écoles sénégalaises que lorsqu'il aurait fait l'objet d'une vingtaine de thèses d'Etat. Idem pour les autres langues nationales. »²⁶

La création, en 1963, du Centre de linguistique appliquée de Dakar (CLAD) marque un net retour du français dans un domaine qui devrait être réservé à la langue maternelle. Un des objectifs majeurs du centre est de mener des études comparatives entre les langues nationales et le français, en vue d'améliorer la pédagogie du français en l'adaptant aux réalités socioculturelles du pays.

En effet, la politique de « francisation » exclusive a stagné à la fin des années 70, à cause des problèmes auxquels était confronté tout le système éducatif sénégalais. Les objectifs pédagogiques et méthodologiques n'étaient ni cohérents ni pragmatiques. Entre le français langue maternelle, langue seconde et langue étrangère, le choix d'une méthodologie, d'un taux horaire, d'un programme et d'un contenu pédagogique s'imposait d'emblée. Cela impliquait de déterminer la place à accorder au français dans le système scolaire.

Les langues nationales restaient encore en dehors du système éducatif. Ni langues d'enseignement scolaire, ni langues d'alphabétisation, on ne s'y référait que pour faciliter l'enseignement et l'apprentissage comme en témoignent des études comparatives entre les langues nationales et le français.

Il n'y avait de la part de l'Etat aucune volonté réelle d'introduire les langues nationales dans l'enseignement et dans la vie publique et administrative. Entre les principes prônés par Senghor et le pragmatisme dont il a fait preuve en la matière, les enjeux devenaient de plus en plus flous pour ne se résumer en définitive qu'en des considérations économiques, politiques ou tout simplement idéologiques. Les points majeurs d'achoppement frontal entre Senghor et les nationalistes, militant pour la revalorisation des langues nationales, se multiplièrent. Ils se focalisèrent surtout sur ce que les nationalistes et les ultranationalistes identifiaient comme une hégémonie de la France à travers son symbole, la langue française, valorisée par Senghor.

La mobilisation de cette élite nationaliste finit par contraindre le chef d'Etat à faire des concessions comme voter la loi d'orientation de 1972. Selon un volet de cette loi intitulé « Contenu et forme de l'Education », chaque élève devait apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle en même temps que le français. Elle ne fut pas suivie d'effet dans la pratique.

²⁴ SENGHOR (1983), p. 621.

²⁵ SENGHOR (1982), p. 622.

²⁶ Cf. p.121, *La Francophonie par les textes*, EDICEF, 1992.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES
N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

5-2 – L'expérience de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement

5-2-1 L'enseignement formel

La première expérience de l'introduction des langues nationales dans l'école publique du Sénégal indépendant débute en 1977. Les classes préscolaires démarrent leur programme en 1978 dans les capitales régionales avec, comme médium d'enseignement, le wolof ou la langue dominante du milieu. On instaura dans l'élémentaire deux systèmes, ce qui permit l'ouverture de dix classes expérimentales en wolof utilisant la télévision scolaire. Seul le wolof était enseigné dans les deux premières années. Le français n'intervenait qu'en troisième année. Sept classes vinrent, en 1979, s'ajouter. Exclusivement en wolof, en pulaar, en sérère et en diola, elles n'utilisaient pas la télévision dans la première année. Le français n'y était introduit qu'oralement en deuxième année pour ne devenir ensuite langue d'enseignement qu'en quatrième année.

Le bilan fut mitigé. L'école publique a démarré ce programme alors que l'école privée, notamment catholique, était réticente et continuait d'utiliser le français. L'expérience fut arrêtée pour les raisons suivantes :

- un manque d'implication réelle et de suivi de la part des autorités ;
- une absence totale de planification concertée ;
- un manque de formation des formateurs (certains enseignants ne maîtrisaient pas les langues qu'ils étaient censés enseigner) ;
- la méfiance des parents vis-à-vis des enseignants ;
- un manque d'objectifs clairs et cohérents ;
- une absence de matériels didactiques appropriés et, surtout, de soutien financier.

Cependant, à l'université, les choses changèrent. Depuis les années 70, à la Faculté des lettres et sciences humaines, le wolof, le diola, le pulaar et le sérère pouvaient être choisis comme deuxième langue en tant que matière obligatoire ou facultative selon les départements. Ces cours s'adressaient surtout à des locuteurs de ces langues. L'objectif n'était donc pas de les apprendre, mais d'expliquer le fonctionnement de leurs structures orales et écrites.

5-2-2 L'enseignement informel

Etant donné la généralisation de l'usage du français dans la vie publique dans les années 60, l'alphabétisation fonctionnelle se faisait par conséquent en français. Cette expérience fut un grand échec par manque de cohérence, d'objectifs clairs et de moyens matériels et financiers.

Face à ce constat, l'Etat créa en 1970 la Direction de l'alphabétisation pour intégrer les langues nationales dans le système éducatif. Les services départementaux furent mis en place à partir de 1980. Dans le même temps, plusieurs sociétés d'encadrement²⁷ du monde rural se lancèrent dans la lutte contre l'analphabétisme, en partenariat avec les communautés rurales.

²⁷ S'agissant de quelques sociétés d'intervention, on peut citer le P.D.E.S. (Projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental), la SODEFITEX (Société pour le développement des fibres textiles), la F.A.O.-S.A.E.D. (Société d'aménagement et d'exploitation du Delta) et enfin la SODEVA (Société de développement et de vulgarisation agricole).

Diverses organisations non gouvernementales (ONG) en firent de même dans le cadre des projets de développement intégré. Cette alphabétisation se voulant fonctionnelle et sélective était destinée aux 15-55 ans. Elle visait non seulement l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul (comme une alphabétisation classique), mais aussi à transmettre un savoir technique nécessaire pour acquérir ou améliorer la production dans l'élevage et l'agriculture. Que ce soit avec l'Etat ou les ONG, des dispositifs de retrait progressif des partenaires étaient prévus, afin de faire assurer la relève par les bénéficiaires.

La recherche sur les langues venait, durant la même période, de susciter un intérêt tout nouveau, grâce, notamment, à l'implication institutionnelle des structures de recherche fondamentale et appliquée comme l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), le département de linguistique de la Faculté des lettres et sciences humaines et le CLAD. Le ministère de l'Education nationale accueillit, toujours dans la même lancée, un Institut national d'étude et d'action pour le développement de l'éducation (INEADE), dont l'action principale relevait de la didactique intra et extra-scolaire.

Ces centres et celui des Etudes sur les civilisations et les archives du Sénégal ont contribué à fixer la graphie officielle des principales langues nationales sénégalaises, à publier des grammaires de ces langues, mais aussi à collecter des textes de la tradition orale ou des manuscrits en caractères arabes.

5-3-3 Bilan des années 1960 -1980

La politique linguistique du Sénégal, depuis son indépendance jusqu'au début des années 80, est marquée par une nette volonté de l'Etat de garder au français son statut privilégié de langue officielle, tout en tentant une introduction, somme toute controversée, contradictoire et négligée des langues nationales dans l'enseignement formel.

Cet équilibre entre le français et les langues sénégalaises a pour but, selon l'Etat, d'assurer la paix sociale et le développement économique du pays. En maintenant ce statu quo, qui survalorise le français au détriment des langues nationales, le Sénégal n'a fait que retarder sa décolonisation linguistique.

En fait, cette approche ne peut s'expliquer que par le souci de préserver les liens économiques, politiques et culturels avec non seulement l'ancienne puissance coloniale, mais aussi les autres anciennes colonies de la France. Les conséquences d'une telle politique se traduisent sur le terrain par l'exclusion économique et politique de l'écrasante majorité de la population qui ne maîtrise pas le français. Sur le plan éducatif, c'est entraver le développement cognitif de l'enfant en le plaçant d'emblée devant des barrages lourds de conséquences pour la suite de son apprentissage.

Même réduits à leurs plus simples expressions, les décrets portant sur la valorisation des langues nationales se sont heurtés sur le terrain à de multiples obstacles. Celui portant sur les principes de la graphie et la segmentation des phrases n'a été établi qu'en 1975. Les débats

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

sur la gémation en wolof illustrent parfaitement cette situation de fluctuation. La gémation est un phénomène phonologiquement attesté comme pertinent en wolof. Il devrait en principe être graphiquement marqué par un redoublement de la note phonique concernée. Seulement, un décret présidentiel de l'époque stipulait sans appel que la gémation n'est marquée qu'exceptionnellement dans des cas d'homonymie ou d'étymologie. Ce à quoi la communauté des linguistes sénégalais a réagi en mettant en exergue les inconvénients techniques qui en découlaient. L'essentiel de ces débats est résumé dans l'article de Pathé Diagne intitulé « Défense et illustration des langues sénégalaises »²⁸.

Ces pressions juridiques débouchèrent sur une tension entre la communauté scientifique et l'Etat qui aboutit à la censure du film du cinéaste Sembène Ousmane *Ceddo*²⁹. En effet, selon le décret présidentiel, il ne fallait qu'un seul **d** au titre. Il en fut de même pour le journal *Sopi*³⁰ dont le titre devrait avoir un seul **p** au lieu de deux. Ce journal obtint au risque de se voir interdire de parution, alors que le R.N.D. de Cheikh Anta Diop opta pour *Taxaw*³¹ au lieu de *Siggi*³², contournant ainsi la contrainte juridique de ce décret présidentiel sur la gémation.

5-3-4 Les tentatives de standardisation et de modernisation

Un autre fait marquant de ces années est que la promotion des langues nationales s'est effectuée de façon plutôt anarchique. Cela a été favorisé par l'absence de structure officielle chargée de la standardisation des variétés dialectales des langues nationales et de leur enrichissement conceptuel. D'ailleurs, il n'y a pas encore eu de consensus sur la variété de pular à promouvoir. Quant aux néologismes dans les langues nationales, ils sont exponentiels et spontanés. Cette absence de tout organe régulateur favorisa aussi la prolifération des néologismes et l'amateurisme, tout en rendant difficile toute tentative d'harmonisation.

On retiendra de la période 1960-1980 qu'elle aura été marquée de façon indélébile par l'autoritarisme de Senghor en matière d'aménagement linguistique. Son attentisme face à la revalorisation des langues nationales a surtout différé le vrai débat quant à l'avenir et les fonctions dévolues à ces langues. La conséquence immédiate en fut le maintien du français comme langue exclusive de l'enseignement, si l'on en exclut la brève expérience des classes expérimentales en langues nationales. En fait, il n'a jamais été question pour les élites nationalistes de supprimer ou de remplacer immédiatement le français par les langues nationales, quoi qu'en dise Senghor. Cela aurait été utopique et irréaliste. J. et M. Derive soulignent à ce propos le caractère fallacieux de la problématique mettant en concurrence le français et les langues nationales, faisant croire que le développement des langues nationales se fera au détriment du français³³.

Les élites nationalistes revendiquaient une place pour les langues nationales au sein du système éducatif dont le français restait la charpente. En d'autres termes, une place pour les

²⁸ Article paru dans *Andë Sopi* n° 9, février 1978.

²⁹ *Ceddo* signifie « guerrier païen » en wolof.

³⁰ *Sopi* signifie « le changement » en wolof.

³¹ *Taxaw* signifie « être debout » en wolof.

³² *Siggi* signifie « relever la tête » en wolof.

³³ DERIVE, J. et M. (1986), « Francophonie et Pratique linguistique en Côte d'Ivoire », in *Politique Africaine*, « Des langues et des Etats ».

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

langues nationales dans l'école « française ». Ils savaient pertinemment que seule l'institution scolaire, l'école en français en l'occurrence, pouvait permettre de conférer une légitimité et un prestige à une langue nationale.

Senghor avait tempéré les initiatives « hardies » des élites nationalistes et des partis politiques qui militaient pour le renouveau des langues nationales. Il avait stratégiquement orienté le débat de la politique linguistique vers des apories. L'hégémonie de la France a travers la langue française et les références aux langues nationales se fondaient tous dans un même creuset d'un discours universaliste et culturaliste dénommé *Négritude et civilisation universelle*. Les objectifs du Président, grammairien et non moins linguiste, étaient, en réalité, de rendre difficilement applicable, sinon impossible d'application, toute mesure permettant une avancée significative des langues nationales. Rappelons qu'il a participé et, ce pendant vingt ans, en tant que Président, à toutes les commissions sur le processus de promotion des langues nationales.

VI- LA PERIODE 1980-2000

6-1 - La démission de Senghor en décembre 1980 projette Abdou Diouf, son Premier ministre d'alors, à la Magistrature suprême. Cet événement coïncide avec l'une des plus graves crises du système éducatif sénégalais. La puissante centrale syndicale des enseignants déclencha une série de grèves qui ont abouti à des blocages et des dysfonctionnements de tous genres. Le mouvement syndical et politique fit à cet effet pression sur les autorités pour une refonte complète du système éducatif, confronté à des contradictions et des incohérences profondes. En bref, il fallait repenser l'école dans son ensemble.

Un mois après la démission de Senghor, en janvier 1981, la Convention des Etats généraux de l'enseignement et de la formation (EGEF) se réunit à la demande du tout nouveau président de la République, Abdou Diouf. Il s'ensuivit la création de la Commission nationale de réforme de l'éducation et de la formation (C.N.R.E.F). La convocation de ce forum était un signal fort et une nette démarcation vis-à-vis de la politique antérieure de « francisation » tous azimuts de la société et des institutions sénégalaises. La Convention était représentative de la société civile. En effet, elle rassemblait le personnel enseignant (instituteurs, professeurs et chercheurs), les représentants du gouvernement, les syndicats, les organisations qui s'intéressent à l'éducation, les parents d'élèves, les personnalités religieuses et même les organisations estudiantines. Cette remise en cause de tout le système éducatif est une première dans l'histoire de l'éducation sénégalaise et africaine. Ses raisons peuvent se résumer par les constats suivants.

1- Une infime minorité bénéficie de l'éducation et de la formation. Près d'un quart du budget de l'Etat est alloué à l'Education nationale, alors que entre 70 et 80 % de la population ne sait ni lire ni écrire en français.

2- L'inadéquation entre la croissance démographique et le taux de scolarisation en français ne cesse de croître. S'y ajoute le fait que le français ne joue plus ce rôle de neutralité et d'arbitre

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

entre les langues nationales, au même moment où le wolof a déjà progressé pour devenir *lingua franca* dans tout le pays.

3- L'enseignement et la formation sont inadaptés aux réalités socio-économiques du pays. L'école a toujours une vocation élitiste.

Après trois jours de réunions et de débats, les EGEF adoptèrent une série de recommandations dont les plus spécifiques concernent le statut des langues d'enseignement. Ils préconisaient non seulement de revoir le système éducatif et ses méthodes d'enseignement calquées sur le modèle français, mais aussi de rendre l'école plus démocratique et plus accessible à tous les enfants en âge d'être scolarisés. Les réponses aux besoins de la société sénégalaise doivent s'élaborer à la lumière du succès de l'institution scolaire en tant qu'épicentre de toutes les contradictions sociales et politiques.

Ils se prononcèrent sans équivoque pour l'abandon de la méthode d'enseignement du français « Pour parler français », en vigueur dans les écoles. Ce qui fut le désaveu le plus total pour la politique de francisation extrême sous Senghor.

S'agissant des langues nationales, la convention recommandait vivement leur développement et leur promotion comme langues d'enseignement dans tout le cursus scolaire. Elles devraient aussi connaître une utilisation généralisée dans tous les secteurs de la vie publique et officielle. Selon la configuration proposée par cette même Convention, l'enseignement préscolaire devrait se faire entièrement dans les langues nationales. Durant les trois premières années de l'école primaire, l'enseignement se ferait exclusivement en langue maternelle. Quant au français, bien que maintenu comme langue officielle du pays, il ne serait introduit qu'en milieu de la deuxième année. Mais il n'en demeurerait pas moins la langue d'enseignement dans le cycle secondaire et à l'université. L'alphabétisation des adultes devrait désormais avoir lieu dans les langues nationales.

L'enseignement de l'anglais et de l'arabe devenait une priorité nationale. L'enseignement de l'anglais servait les besoins d'ouverture sur la Gambie³⁴ et sur le monde. Quant à l'enseignement de l'arabe, il répondait à un besoin culturel vu son importance dans la vie religieuse : près de 95 % des Sénégalais sont musulmans.

On retiendra des EGEF la vive recommandation d'attribuer des fonctions officielles aux langues nationales et la nécessité d'instituer un système éducatif bilingue, conforme aux données de l'environnement sociolinguistique du Sénégal.

Les EGEF s'étaient efforcés de repenser l'école sénégalaise pour la rendre plus conforme aux réalités du pays. Ils chargèrent en 1981 la Commission nationale de réforme de l'éducation et de la formation (C.N.R.E.F.) de définir les grandes lignes de ce processus et d'explicitier un programme d'action. Au bout de trois ans, c'est-à-dire en 1984, la C.N.R.E.F. soumettrait ses conclusions.

Il importait pour la C.N.R.E.F. :

³⁴ L'anglais est la langue officielle de Gambie.

- 1- d'axer les contenus et les objectifs de l'éducation selon des priorités de développement du pays ;
- 2- de redéfinir les domaines d'utilisation des différentes langues en présence en leur attribuant des fonctions précises et en confirmant l'utilisation des langues nationales comme langues d'enseignement à tous les niveaux ;
- 3- d'introduire une langue « d'unification nationale » appelée à devenir la langue officielle de travail et qui permettrait, par ailleurs, d'assurer la promotion des autres langues nationales. Le wolof était tout désigné à cette fonction.

Selon ce profil, trois types de langues correspondent aux fonctions qui leur sont assignées :

- 1- une langue du milieu, véhiculant la culture et assurant le développement cognitif de l'enfant ;
- 2- une langue d'unification nationale pour la promotion de la conscience nationale ;
- 3- une langue étrangère pour les besoins de la communication interafricaine et internationale.

Pour ce qui est des six langues nationales, leur utilisation serait élargie dans les instances administratives de base, comme les communautés rurales et les comités locaux ou départementaux. L'usage du français se limiterait aux instances supérieures comme l'Assemblée nationale, les tribunaux, les comités ruraux, les assemblées régionales. Ainsi, on utiliserait le wolof à tous les niveaux de l'organisation politique et administrative, en même temps que le français et les langues du milieu.

Ce nouveau type de système éducatif fait des langues du milieu les uniques langues d'enseignement au niveau du préscolaire et du cycle fondamental. Introduite à partir de la quatrième année, la langue d'unification nationale devient langue d'enseignement dans la septième année. Mais, quand la langue locale correspond à la langue d'unification nationale, l'élève apprend à partir de la septième année (fin du cycle fondamental) une autre langue nationale. Le français n'est introduit comme matière que vers la fin du cycle fondamental. Il demeure jusqu'à la fin du cycle secondaire et professionnel. Conçue à long terme, cette configuration conservait provisoirement au français le statut de langue d'unification nationale qui reviendrait par la suite au wolof.

6-2 Les principaux blocages de 1980 à 2000

Ils sont d'ordre épistémologique, conjoncturel et politique.

6-2-1 Les aspects épistémologiques

La gestion de ce multilinguisme apparemment convivial dictait une définition préalable des conditions de cohabitation de ces langues, avant même de leur assigner un quelconque rôle. Pourtant, la commission ne se prononce pas sur les autres langues autochtones quant à leur statut ou même leurs fonctions dans le système éducatif ou dans la vie publique.

Il est tout à fait incohérent de vouloir garder le français comme langue de communication interafricaine et internationale, et de s'en servir en même temps comme langue de travail dans les instances administratives et politiques nationales. A moins que cette étape ne soit conçue

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

comme transitoire vers « l'instauration d'une langue nationale unitaire comme langue de travail dans la vie officielle »³⁵.

On s'interroge sur l'avenir réservé à la langue du milieu après la septième année. Elle ne peut en aucun cas redevenir une matière d'enseignement après avoir été langue d'enseignement pendant six ans. S'agissant des mesures provisoires, les durées de transition ne sont pas déterminées.

En 1985, le Président Abdou Diouf salue les recommandations et les résolutions du C.N.R.E.F. en faisant quelques réserves. L'introduction des langues nationales à l'école, par exemple, devait faire l'objet de quelques aménagements. Il fallait aussi sensibiliser l'opinion publique, créer un environnement lettré et incitatif, accélérer l'élaboration du matériel didactique, former des enseignants et les encadrer pédagogiquement, et enfin créer un Institut des langues.

Ces préalables remplis, l'introduction des langues nationales se ferait en deux phases. Dans un premier temps, les langues nationales seraient introduites comme matières d'enseignement à l'école élémentaire et au niveau moyen et secondaire, à titre expérimental. Le français garde son statut de langue d'enseignement. Dans un second temps, les langues nationales deviennent des langues d'enseignement en même temps que le français ; les modalités restent à être définies.

Les aménagements préalables requis par le gouvernement reprennent à la lettre les différentes étapes d'une planification linguistique normale. Cependant, la première phase de l'introduction, dite expérimentale, des langues nationales pose problème. Car il s'agirait d'utiliser le français comme médium d'enseignement des langues nationales, en sachant que ces dernières sont candidates comme langues d'enseignement au même titre que le français. Enseigner une langue comme une discipline n'est pas l'enseigner comme médium d'enseignement. Dans cette phase expérimentale, les langues nationales doivent être considérées comme médium d'enseignement, en conformité avec l'esprit des propositions de la EGEF et de la C.N.R.E.F.

On rappellera que la courte expérience des classes télévisuelles des années 70 allait au-delà de ce que préconisait le gouvernement d'Abdou Diouf. Les langues nationales y avaient déjà le statut de médium d'enseignement. Cette régression témoigne d'un manque de volonté politique réelle de la part de l'Etat et, cela, en dépit des déclarations, sans cesse renouvelées, d'intentions et de principes. On en reste toujours à la définition et à l'articulation officielles d'une politique linguistique sénégalaise.

6-2-2 Les aspects conjoncturels

Le contexte économique des années 80 n'est pas favorable à l'application des mesures préconisées par les EGEF et la C.N.R.E.F. La détérioration des termes de l'échange, durant les dix dernières années, s'est traduite par la contraction des moyens financiers de l'Etat. Ce qui était de nature à le rendre vulnérable face aux pressions de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International. En effet, dans le cadre de ses négociations avec les institutions de

³⁵ CNREF (1984), *Rapport Général*. 2 vol. Dakar : Imprimerie Occident Africain.

Bretton Woods, l'Etat sénégalais a été soumis à un programme d'ajustement structurel³⁶. L'application de ces programmes de réduction des dépenses publiques a eu des effets néfastes – et encore visibles en 2005 – dans des secteurs sociaux comme l'enseignement et la santé. L'Education nationale était jugée selon la logique de ces programmes comme budgétivore, puisqu'en dix ans le budget de son fonctionnement avait augmenté de 143,5 %³⁷. Il était impossible à l'Etat, dans un tel contexte d'austérité imposée³⁸, d'honorer son engagement pour l'instauration de l'Ecole sénégalaise nouvelle dont le coût est estimé par le C.N.R.E.F. à plus de 10 milliards de francs français en 2000-2001.

Schéma de la C.N.R.E.F.

	Français	Wolof	Langues du milieu
Assemblée nationale, tribunal etc..	X	X	
Comité rural de développement, Assemblée régionale	X	X	
Comité départemental de développement	X	X	X
Comité local de développement		X	X
Communauté rurale		X	X

Schéma de l'approche des EGEF

Niveau	Langue	Langue du milieu	Langue d'unification	Langues étrangères
Education préscolaire		Seul médium d'enseignement	-	-
6 à 9 ans		Médium d'enseignement (maîtrise de l'oral, de l'écriture et de la lecture)	-	-
9 à 12 ans		Médium d'enseignement (maîtrise de l'expression écrite)	Initiation (matière d'enseignement)	-
12 à 14 ans		Une autre langue nationale	Médium d'enseignement (maîtrise de l'expression écrite)	Matière d'enseignement

³⁶ Les prévisions allaient jusqu'en 2000-2001. Voir l'Accord de Paris (décembre 1984) et le Rapport de la Banque mondiale du 26 février 1987, consacré au programme d'investissement de l'Etat sénégalais pour la période 1987-1988, p. 43-48.

³⁷ *Afrique Contemporaine* (1996) Numéro spécial. *Crise de l'éducation en Afrique*. Trimestriel n° 172, octobre-décembre 1996.

³⁸ Pour la doctrine de la Banque mondiale en la matière, voir Banque mondiale (1988), *L'Education en Afrique Subsaharienne. Pour une stratégie d'Ajustement, de Revitalisation et d'Expansion*, Washington.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

14 à 16 ans	-	Médium d'enseignement	Matière d'enseignement
-------------	---	-----------------------	------------------------

6-3-3 Les aspects politiques

Une série d'« années blanches » et de blocages de l'enseignement et de la formation commencèrent à se déclarer dans le supérieur surtout à partir de 1988. Le manque de volonté politique de la part des autorités est certainement l'un des facteurs de blocage le plus décisif. Sont venues se greffer à cet obstacle majeur deux grandes réticences :

- 1) La première émane des levées de bouclier de la bourgeoisie administrative et bureaucratique locale qui ne doit son pouvoir économique et politique qu'à la maîtrise du français.
- 2) La seconde étant la centralisation de l'exercice du pouvoir, surtout de l'enseignement, qui empêche tout transfert réel de pouvoir aux régions.

D'ailleurs, aucune mesure en direction de la prise en compte des réalités linguistiques du pays ne s'est traduite sur le terrain par une application effective et suivie des conclusions et des recommandations de la C.N.R.E.F. Comme toutes celles qui l'ont précédée, cette réforme n'a été ni complètement défendue ni totalement appliquée. Elle s'est avérée très coûteuse, mais nettement moins que le monolingisme institutionnel français en vigueur.

La création en 1991 du ministère de l'Education de base et des Langues nationales (aujourd'hui ministère chargé de l'Alphabétisation, de la Promotion des langues nationales et de la Formation professionnelle) n'a pas non plus été à la hauteur des attentes. Les orientations en matière de politique linguistique sont restées floues. Elles se sont caractérisées par un attentisme et une passivité prospective en faveur du statu quo.

L'attitude de l'Etat sénégalais à l'égard des langues du pays relève de « real politique » plus que d'une véritable politique linguistique. En évitant de prendre des décisions tranchées, l'Etat continuait d'entretenir, à dessein peut-être, une situation d'anarchie caractérisée. Cette position a favorisé l'existence de deux systèmes parallèles : un, dit formel et scolaire, utilisant exclusivement le français et un autre, dit informel ou d'alphabétisation, qui reste le domaine par excellence de l'enseignement des langues nationales au profit des adultes. Cette alphabétisation – la seule qui soit significative – est surtout fonctionnelle et tributaire des projets de développement implantés en milieu rural. Elle dépend donc de l'aide internationale, à travers les sociétés nationales d'encadrement et les groupements économiques. Le souci de rendement matériel de ces projets y est plus déterminant que celui de l'éducation de base des populations.

6-3 L'implication des ONG dans l'alphabétisation en langues nationales

Depuis 1984, la politique linguistique du Sénégal n'avait pas connu d'avancée significative. Le statut quo ante prévalait et les recommandations majeures du C.N.R.E.F. ont été sans suite.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

L'Etat n'avait pas les moyens d'appliquer la politique linguistique préconisée par le C.N.R.E.F. Cette stagnation a été favorisée par les effets néfastes de plusieurs années de politique d'ajustement structurel sur le système éducatif.

Ce désengagement progressif de l'Etat a favorisé la participation accrue des ONG dans l'alphabétisation et l'éducation de masse. Les ONG ont commencé à intervenir au Sénégal dans le domaine de l'alphabétisation en langues nationales depuis le début des années 70. En partenariat avec les communautés rurales, leurs premières expériences s'inscrivaient dans le cadre des projets de développement intégré. Cette alphabétisation fonctionnelle et sélective ne concernait que les adultes.

Par la suite, et à partir de 1990, elles ont contribué à la création d'une nouvelle dynamique associative fondée sur la participation. En favorisant l'émergence des mouvements associatifs, elles sont devenues les intermédiaires entre les bailleurs de fonds et les communautés locales. Leur action s'est beaucoup renforcée et diversifiée, grâce à leur soutien aux revendications culturelles et à la lutte contre l'analphabétisme.

Les Etats généraux de l'Education de 1993 mettront l'accent sur le taux toujours bas de l'alphabétisation et les problèmes inhérents au système d'enseignement formel en français. L'adoption des langues nationales dans l'enseignement public redevenait une revendication pertinente comme unique moyen efficace contre l'analphabétisme.

Pragmatiques, expertes de terrain en alphabétisation et disposant surtout de moyens financiers considérables, les ONG nationales et internationales se sont graduellement substituées à l'Etat. En effet, le rôle de ce dernier ne se cantonnait plus qu'à la gestion et à la redistribution de la manne financière générée par l'aide internationale et les organismes internationaux. Ce qui, en l'absence de toute directive, préfigurait déjà la délégation des campagnes d'alphabétisation des adultes aux ONG. A titre d'exemple, selon la Direction de l'alphabétisation, le projet Bakel de 1987 avait couvert 551 villages et 3000 alphabétisés dont l'âge variait entre 15 et 55 ans. Le retrait de l'Etat de ce domaine se confirme avec l'aggravation de la situation économique par la dévaluation de 50 % de la monnaie nationale, le franc CFA, en janvier 1994.

La plupart des actions luttant contre l'analphabétisme et intégrant les langues nationales s'insèrent dans des programmes de coopération bilatérale, à l'instar des programmes financés par le Canada à travers l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dont le « Projet 1000 classes » en 1993, les Programmes d'alphabétisation intensive du Sénégal (PAIS 1 & 2) de 1994 et 1996, le Projet d'appui au plan d'action (PAPA). Les coopérations française, allemande, belge, espagnole et même néerlandaise sont engagées dans les campagnes d'alphabétisation en langues nationales. D'autres projets, comme le Projet d'alphabétisation priorité femme (PAPAF) du ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, sont financés par des organismes internationaux.

Créé en 1982 et composé d'un peu plus de cent cinquante ONG (nationales et internationales) au Sénégal, le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) harmonise et coordonne les interventions des ONG. Il s'appuie sur des réseaux thématiques dont en particulier l'alphabétisation, la santé et les droits de l'homme.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

En 1996, on dénombrait près de 176 ONG agréées. Le nombre s'élève aujourd'hui environ à 339³⁹. On ne peut prédire l'évolution de leur action en matière d'alphabétisation en langues nationales ni s'aventurer à des évaluations sur des projets en cours. Mais on peut d'ores et déjà apprécier l'ampleur et la pertinence des résultats obtenus. Les réalisations des ONG en direction des langues nationales seront pour les années à venir très déterminantes sur la nouvelle écologie linguistique du Sénégal. En dépit des obstacles rencontrés dans l'articulation des programmes d'alphabétisation d'un point de vue didactique, de formation et d'élaboration pédagogique, leur action aura le mérite d'être la plus grande opération d'alphabétisation en langues nationales jamais entreprise au Sénégal. Elle aura permis un abord nouveau et plus valorisant des langues nationales comme langues écrites et langues d'écriture. Les ONG auront aidé à mettre en place les prémices d'un environnement lettré, étape jugée nécessaire et suffisante, vers l'élimination de l'analphabétisme.

VII- De 2000 A NOS JOURS

Le chef de file du PDS, Abdoulaye Wade, est élu président de la République le 19 mars 2000. Cette alternance politique avait comme mot d'ordre « Sopi ». Les attentes populaires notamment en matière de politique linguistique se réactualisèrent. Elles étaient d'autant plus justifiées que la quasi-totalité des partis qui forment un gouvernement de large coalition avec le PDS s'étaient fait l'écho des revendications en faveur des langues nationales. Le président Abdoulaye Wade a d'ailleurs non seulement écrit en langue nationale wolof, mais il a aussi activement participé au groupe de *ijjib wolof*⁴⁰ dans les années 1960 à Grenoble.

Seulement, la grande allégresse et la multiplication des déclarations volontaristes sont souvent empreintes de confusions et d'attentisme qu'il convient de relever. A quelques exceptions près, c'est la continuité qui semble en vigueur. Ce qui préfigure l'adoption de principe avérée des stratégies élaborées sous Abdou Diouf. Cependant, on note une avancée quant à la volonté explicite de franchir quelques nouvelles étapes. En effet, les acquis des structures et des organismes chargés de l'alphabétisation et de la codification des langues nationales sont des bases solides qui ont été prises en compte dans les orientations du nouveau gouvernement. D'ailleurs, la nouvelle Constitution de 2001 va plus loin que celle du 7 mars 1963 (la première) avec une nouvelle extension concernant les langues nationales et leur statut.

Dans son article premier (1-2) la Constitution du 7 janvier 2001 reconnaît officiellement que « la langue officielle de la République du Sénégal est le français » et que « les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le soninké, le wolof et toutes autres langues qui seraient codifiées ⁴¹ ».

Dès octobre 2001, cinq autres langues viennent s'ajouter aux six langues nationales : le hassaniya, le balant, le mancagne, le none, le mandiac. En 2002, quatre autres deviennent constitutionnellement nationales : le bédick, le bassari, le bainuk et le safi. Les recherches sur les autres langues sont terminées ou sont en phase de l'être. Ce qui ferait un total de 24

³⁹ DIAGNE, M.S. (2001), *Etudes sociologiques des organisations non-gouvernementales à Dakar*, Mémoire de maîtrise, Faculté de Lettres et Sciences Humaines. Département de sociologie. UCAD.

⁴⁰ Syllabaire wolof.

⁴¹ Nous soulignons.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

langues nationales d'ici 2005⁴². Figure en bonne place dans cette démarche une prise en compte de la recommandation de l'UNESCO pour la sauvegarde des langues menacées de disparition, ainsi que des cultures qu'elles véhiculent. C'est dans ce même élan que se situe le Projet d'alphabétisation des élus et notables locaux (PADEN), financé par la coopération allemande.

Dans le plan d'action en cours d'exécution (depuis la rentrée 2002), on parle de neuf langues codifiées, au lieu des six précitées, qui devraient être bientôt enseignées dans le système formel de l'éducation. Les enfants seront scolarisés en langues nationales à 100 % au cours d'initiation, à 75 % au cours préparatoire, puis à 50 % au cours élémentaire. Quant à l'introduction effective des langues nationales à l'école, la Direction de la promotion des langues nationales avance que les six premières langues font déjà l'objet d'expérimentation dans cinq quinze classes éparpillées dans le pays.

Au début de l'année 2004, le ministère de la Culture s'oriente, en synergie avec d'autres ministères concernés, vers la création d'une Académie des langues nationales. Ce qui sera certainement une occasion de lier fonctionnellement la scolarité et l'alphabétisation en langues nationales. Dans une lettre datée du 9 février 2004 ayant pour objet la création de cette Académie, le ministère de tutelle déclarait que : « *Le Sénégal, dans sa lutte contre l'analphabétisme et son ambition de promouvoir les langues nationales, a élaboré un plan d'action décennal pour l'éradication de l'analphabétisme et décidé de la création d'une Académie des langues nationales*⁴³.

Le nouveau ministre chargé de la Francophonie, de l'Alphabétisation et des Langues nationales renoue avec les linguistes dans une rencontre qui a lieu le 26 juin 2004. Rappelons que les linguistes étaient jusqu'ici plus au moins écartés du processus de la promotion des langues nationales, à la suite de désaccords avec l'Etat, notamment sur l'orthographe et le découpage des mots. Le débat scientifique se transformera entre 1975 et 1985 en bataille politique. Le climat de tension qui s'ensuivit opposera le gouvernement et les différentes commissions consultatives ad hoc. Biaisé et vidé de toute sa substance, le processus scientifique vers une politique linguistique sénégalaise a longtemps stagné. L'Etat sénégalais aura eu les mains libres pour y rester l'unique acteur. Ce qui expliquerait son recours à des décisions administratives pour régler des questions, dont la technicité est avant tout du ressort de la science linguistique et des linguistes.

Il serait prématuré d'évaluer ou même d'identifier une politique linguistique cohérente de l'Etat depuis l'avènement de l'alternance. Le gouvernement sénégalais avait annoncé en 2000 que, au plus tard en 2003, l'ensemble des dispositifs seraient mis en place pour que les langues nationales fussent réellement introduites à l'école. Or, au lieu du système formel, c'est dans les Ecoles communautaires de bases que s'effectue l'introduction des langues nationales dans le système éducatif.

⁴² *Etat des lieux de la recherche en/sur les langues nationales*. Synthèses Juillet 2002. Direction de la promotion des langues nationales (DPLN). Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales

⁴³ Cabinet du ministère délégué de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales. N° 000310/ME/CMDETEPALN/DC/DAEB du 3 février 2004.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99

Fondé en 2000 et reconduit par le Fonds Local de Développement (F.L.D.) en 2003-2004, le programme des Ecoles communautaires de bases articulées (ECB-A)⁴⁴ émane du gouvernement pour améliorer la prise en charge de l'éducation des enfants. Il bénéficie d'un appui du gouvernement du Canada, à travers le F.L.D.

C'est une nouvelle initiative qui s'appuie sur le « faire-faire » : on cherche à faire participer et à responsabiliser les populations locales. Dans sa première année d'expérimentation, le programme des ECB-A a pris en charge des adolescents âgés de 12 à 15 ans, qui n'allaient plus à l'école ou qui ne l'avaient jamais fréquentée. Grâce à cette première phase de deux ans, des centaines d'enfants répartis dans tout le Sénégal ont appris leurs langues mais aussi un métier. Il existe aujourd'hui une vingtaine de ECB-A réparties dans les neuf régions du pays. Elles ont, entre autres objectifs, le souci d'une utilisation correcte des langues nationales comme médium d'apprentissage par les apprenants, mais aussi la création d'un environnement lettré. Force est cependant de constater que les stratégies des langues nationales sont toujours élaborées en dehors de l'école formelle réelle. Les ECB-A ne sont ni plus ni moins que des programmes dits d'alphabétisation ou de réalphabetisation.

Il n'y a pas encore eu ni de grands bouleversements, ni plus d'engagement sur les questions de fond. Mais la ré-implication et la concertation de la communauté scientifique est un signal fort et éloquent de recherche de moyens d'issue et d'avancement. Pourtant, dans les faits, aucune ambiguïté ne subsiste quant à la volonté du gouvernement – du moins par le texte constitutionnel – de conserver au français son statut d'unique langue officielle.

Quoi de plus légal donc que les débats à l'Assemblée nationale soient conduits en français, puisque c'est la langue usuelle de l'Etat et celle qui sert de base au vote des lois. Seulement, appliquée de manière dogmatique et en conformité avec l'esprit du texte, cette lecture de la Constitution devient antidémocratique et exclusive. Car, il y a des élus à l'Assemblée nationale qui parlent très mal ou pas du tout le français ou qui sont même des analphabètes (Cf. projet PADEN).

Une anecdote datant des années 1980 illustre bien la complexité de lecture et d'interprétation de l'article premier de la Constitution. Lors de la présentation de son budget à l'Assemblée nationale, donc en langue française, un ministre des Finances de l'époque se fait interpellé par un député de l'opposition. Ce dernier critiquait la politique du gouvernement en langue nationale wolof. Le ministre qui était un Pulaar répondit en pulaar, langue que ne comprenait ni le député en question ni la majorité des membres de l'Assemblée. Ce ministre des Finances comprenait et parlait parfaitement bien le wolof, à l'instar de la population sénégalaise. Mais la Constitution n'a pas défini de manière précise la fonction assignée aux langues nationales.

Depuis l'avènement de l'alternance politique en mars 2000, le président de la République, Abdoulaye Wade, n'a eu cesse, quoique officieusement, de tenir des propos et d'adopter des attitudes en faveur du wolof. Les déclarations à la presse des membres du gouvernement sont faites en français et en wolof. Une polémique a d'ailleurs éclaté à la suite de propos tenus par le Président selon lesquels il envisageait d'alphabétiser tous les fonctionnaires de l'Etat en

⁴⁴ *Léeboon*, N° 8, janvier-février 2004, p. 7. *Léeboon*, N° 9, mars-avril 2004, p. 6. (Ce journal d'éveil de distraction pour enfants est bimestriel, bilingue : français-wolof. E-mail : leeboon@sunumail.sn.)

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

wolof. Ce qui fut compris comme une exclusion des autres groupes linguistiques. La présidence s'est empressée d'apporter des éclaircissements, sans toutefois les remettre en cause.

Cependant, des compromis circonstanciels de cette nature sont loin d'être une remise en cause d'un *modus vivendi* entre le français et les langues nationales. Le président Senghor n'avait cessé de répéter que « la démocratie sénégalaise ne sera effective qu'avec l'alphabétisation de tous les Sénégalais en français. »⁴⁵

Pourtant, ne pas faire de choix n'est plus envisageable, compte tenu des enjeux, de l'urgence et de la gravité de la situation. Avec une jeunesse aussi importante, les questions d'environnement linguistique et d'éducation bilingue, d'élimination de l'analphabétisme auront un grand impact sur l'avenir du Sénégal.

Toute politique linguistique est nécessairement liée à un projet de société, donc à une législation linguistique claire. La gestion des équilibres linguistiques ne peut par conséquent être continuellement différée sans déboucher sur des blocages politiques, économiques et sociaux. Seul l'élargissement du temps et de l'espace des langues nationales peut favoriser une nouvelle dynamique conviviale de l'environnement linguistique. Dans toute situation multilingue subsistent des conflits d'intérêts qu'on ne peut atténuer en recourant à des décrets, comme c'est encore le cas au Sénégal. Le français ne saurait à lui seul assurer et pérenniser le développement social et économique du pays. Ce serait bien au contraire lui assigner davantage le rôle de langue d'exclusion, de non-intégration socio-économique et politique.

Avoir une politique linguistique consiste simplement à organiser l'usage des langues en présence, à prendre en compte des paramètres comme l'identité, la définition des fonctions des langues et leur statut de manière à éviter des affrontements et la déstabilisation. La réforme du système d'enseignement et la lutte contre l'analphabétisme ne peuvent être pertinentes et efficaces que lorsqu'on définira et qu'on organisera de façon claire tous les ingrédients du multilinguisme.

Cela peut facilement s'amorcer à condition que l'on permette aux langues nationales de bénéficier de leur potentialité d'usage, dans toutes les situations, pour ainsi devenir des langues de transmission de savoir et de communication en général. La maturation fonctionnelle du multilinguisme est donc l'unique voie vers un enseignement réussi.

Alphabétiser, n'est-ce pas faire passer d'un savoir implicite et oral vers un code explicite, écrit grâce à l'enseignement ou la traduction. En séparant l'alphabétisation du système éducatif formel, l'Etat sénégalais adopte peut-être une solution provisoire dans son combat pour l'éradication de l'analphabétisme. Cette optique n'en est pas pour autant une finalité viable en elle-même dans le temps.

Lorsque l'Etat instaure la codification comme seul critère permettant à une langue naturelle d'acquérir le statut de langue nationale, il brûle les étapes du processus normal de standardisation des langues candidates à ce statut. Ces étapes sont les suivantes :

⁴⁵ *Les Convergences culturelles au sein de la Nation sénégalaise*, Actes du colloque de Kaolack, 8-13 juin 1994. Textes réunis et présentés par Moustapha Tambadou. Publication du ministère de la Culture, p. 138.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

- 1) La sélection d'une des variétés de la langue qu'on voudrait développer et promouvoir ;
- 2) La codification de cette variété par l'élaboration de dictionnaires et de livres de grammaire ;
- 3) L'élargissement élaboré des fonctions de la variété en question pour la rendre plus opérationnelle afin de couvrir les différents domaines de la vie ;
- 4) L'approbation de la variété promue par les premiers concernés, à savoir ses usagers ou la majorité de la population quand il s'agit d'une langue nationale.

Il est important de signaler que, en dépit de la nouvelle Constitution et son extension sur les langues nationales, le processus scientifique de la codification de l'écriture de celles-ci n'est pas encore entièrement achevé. Les décrets et autres décisions administratives relèvent plus de compromis et de pragmatisme politique que de considérations scientifiques pertinentes.

En effet, les langues nationales et celles en voie de le devenir ne sont pas, en réalité, officiellement reconnues, car n'ayant pas d'attribution, mais possédant uniquement un système de transcription sans standardisation et sans normalisation. Dans ce domaine, le gouvernement interdit formellement, par des dispositions encore en vigueur, la transcription selon la graphie officielle des langues nationales des termes et des noms africains de personne, de ville, de clubs sportifs ou de presse. Tout comme dans l'Etat civil, il continue d'employer une transcription approximative fondée sur la phonologie du français⁴⁶.

A cause d'un juridisme aussi inadéquat, chacun transcrit les langues nationales selon sa propre fantaisie et comme bon lui semble. On observe sur les panneaux publicitaires, dans la presse écrite en français, les titres des chansons sur les cassettes ou les CD, un foisonnement d'erreurs orthographiques et grammaticales. Cela n'est que la manifestation flagrante de réformes menées en partie et sans réflexion de profondeur. Au lieu d'un aménagement linguistique adéquat et de fond, on observe une absence d'actions cohérentes doublées d'un centralisme jacobin.

Durant la septième semaine nationale de l'éducation de base (19-24 mai 2003), le ministre de l'Education nationale déclarait que : « Quant à l'introduction des langues nationales, la Direction de l'Education de base (D.E.B.) estime qu'elle peut être incitative, mais à condition que ce programme soit mené à bien. Il faut tirer les leçons d'expériences menées ailleurs, en Guinée notamment, qui n'ont pas donné les résultats escomptés. »

Cette remarque, certes de taille, ne doit pas servir d'ersatz pour occulter les vrais problèmes que pose une politique linguistique cohérente et claire. Actuellement l'école sénégalaise s'articule, plus au moins, autour de trois étapes :

- 1) l'alphabetisation qui se fait en principe dans la langue maternelle mais pratiquement en wolof ;
- 2) l'enseignement du français et en français dès l'âge de 6 ou 7 ans, pour les écoles publiques et laïques et à partir de 3 ans, pour les écoles privées chrétiennes ;

⁴⁶ CISSE, Mamadou (2001), *Dictionnaire Français-Wolof*, Paris : L'Asiathèque, Langues & Mondes, p. 19-21.

- 3) l'enseignement en français pour toute la durée des études. Pour les langues étrangères, le choix se fait en général entre l'anglais, première langue étrangère, l'arabe, l'espagnol ou l'allemand.

Le dilemme auquel est confronté l'Etat sénégalais, c'est le manque de visibilité quant à sa politique ou l'absence de cette politique linguistique. Il est tout à fait légitime de s'interroger sur les finalités d'introduire l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel ou non formel. Car, ce ne sont en fait que des expériences en complète rupture avec les réalités quotidiennes. Elles le resteront aussi longtemps que ne sera pas effective la jonction entre l'éducation et la vie politico-administrative.

VIII - CONCLUSION

Le Sénégal est un pays multilingue et multiculturel, mais la politique linguistique du pays a consisté jusqu'ici à réduire ce multilinguisme en monolinguisme ou au mieux en un bilinguisme français-langues nationales.

L'aberration d'une telle situation et les arguments invoqués pour ne pas y remédier témoignent d'un manque de volonté politique. L'introduction des langues nationales dans l'enseignement formel n'aura de sens que quand elle sera suivie d'une volonté d'assigner à chacune d'elles le rôle social, économique et politique qui lui revient. Il s'agit désormais de raisonner en termes fonctionnels, c'est-à-dire de hiérarchisation des fonctions.

Il faudrait d'ores et déjà amorcer une nouvelle dynamique qui tienne compte de la réalité linguistique du pays et des aspirations des Sénégalais en matière de pratique linguistique. Il est urgent de mettre en place des structures chargées de la standardisation des variétés des langues retenues, de leur normalisation et de leur enrichissement conceptuel. Les cultures véhiculées par les langues doivent aussi être mises en valeur pour accompagner cette promotion.

La politique de réglementation de l'aménagement linguistique par décrets se heurtera toujours sur le terrain à divers obstacles parce qu'elle ne contribue qu'à élargir le fossé entre des discours de principe et des pratiques contradictoires. L'Etat invoque souvent le manque de moyens matériels et humains (le gouvernement estime à 1 388,6 milliards de francs CFA le coût de la réforme du système scolaire sénégalais). Mais le manque de volonté politique de la part des autorités est le facteur le plus décisif.

Il y a lieu néanmoins de souligner quelques autres blocages. L'élite administrative et bureaucratique continue de saper les acquis en matière de promotion des langues nationales. Elle est souvent accusée d'encourager cet enseignement inapproprié et non planifié des langues nationales, afin de sauvegarder ses intérêts immédiats. Car, dans le système politique et économique actuel du Sénégal, le français est un outil sûr d'avancement socio-économique.

D'ailleurs, aucune mesure concrète n'est engagée en direction de la prise en compte des réalités linguistiques. Même si la politique linguistique du Sénégal est résolument en faveur du bilinguisme, la modalité de cohabitation des langues en présence n'est toujours pas définie.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

C'est une question d'autant plus importante que d'un point de vue financier, les éventuelles traductions des documents officiels du français vers les langues et vice-versa restent une lourde charge et un investissement financier et humain non négligeable. On pourrait peut-être pallier toutes ces imperfections, en réorientant les priorités et en impliquant davantage la population dans les sphères de décision.

L'une des difficultés majeures est surtout inhérente à la dualité du système éducatif sénégalais. En effet, la séparation entre la scolarisation et l'alphabétisation fait de cette dernière la parente pauvre du système éducatif. On ne s'étonnera pas dès lors que l'amalgame soit tout de suite fait entre langues nationales et alphabétisation. La position de l'Etat a toujours été ambiguë.

L'exécution des plans d'action reste lente et timide. Au lieu d'un ministère des Langues nationales, à défaut d'un ministère d'Etat, la tutelle des langues nationales est diluée dans des structures comme la Direction ou la Sous-direction des langues nationales et de l'alphabétisation qui sont d'un ordre protocolaire de second rang. Ce qui a pour conséquence d'éloigner les perspectives d'introduction de ces langues dans les structures de l'Etat, de l'administration, du système éducatif et de la vie publique en général. Car, ces domaines sont en fait les vrais domaines d'intervention de la planification linguistique. Comme le disait le professeur Pathé Diagne⁴⁷ : « Senghor a promulgué, Diouf a institutionnalisé. »

Même significatives, les avancées dans la promotion des langues nationales restent en deçà des besoins. L'exemple à suivre vient d'une frange du secteur privé qui se distingue par son pragmatisme et son souci de rentabilité. La compagnie de navigation aérienne Air Sénégal International utilise au même titre le français et le wolof pour s'adresser à ses voyageurs des vols intérieurs et internationaux. Il en est ainsi, tout récemment, de la compagnie Air France sur les vols Paris/Dakar. Les serveurs vocaux des opérateurs en téléphonie mobile ont adopté la même démarche. La même dynamique est aussi de rigueur au sein des radios privées locales. Le journal officiel du gouvernement sénégalais connaît désormais sa version en wolof. Il est évident que cette répartition fonctionnelle des langues nationales reste inégalitaire et au profit du wolof.

Un rééquilibrage de la situation linguistique du Sénégal se fait de plus en plus pressant, mais il ne faut pas s'attendre à de grands bouleversements. La tentation de s'en tenir au statut quo est très grande. Elle constitue néanmoins un réductionnisme qui risque d'avoir des conséquences graves sur l'avenir du pays. Le plurilinguisme sociétal ne constitue aucun obstacle à l'octroi d'un statut de langue officielle à une langue nationale sénégalaise. De plus, le français est loin d'être menacé au Sénégal. Il peut toujours être un facteur d'unité nationale, mais le sentiment national est généré par d'autres variables.

En s'abstenant de prendre les mesures et les réformes qui s'imposent au profit d'autres et d'ailleurs, l'Etat sénégalais prend le risque de pérenniser un semblant de bilinguisme complémentaire wolof-français, alors que l'heure est au plurilinguisme de convivialité. De l'aveu même des enseignants, le recours aux langues nationales, le wolof surtout, est devenu une pratique courante dans la plupart des écoles publiques. S'il se poursuit, ce phénomène engagera graduellement le wolof et le reste des langues nationales dans une impasse. Le

⁴⁷ Communication personnelle.

processus de valorisation des langues nationales se fera alors dans des situations conflictuelles. Toutes les langues nationales n'ont pas le même dynamisme que le wolof et elles ne pourront pas s'imposer d'elles-mêmes.

Gouverner, c'est aussi prévoir, promouvoir, soutenir, mais surtout intervenir, afin de mieux gérer et de contrôler pour mieux anticiper. L'intervention donne un caractère d'obligation à l'usage qui a un impact certain sur toutes les sphères politiques, médiatiques, administratives et éducatives. Le « real politique » ne doit pas compromettre un projet viable de société.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

BALDE, A. (1989). *Le rôle des langues des minorités comme langues d'instruction et vecteurs de culture*. Dakar : UNESCO-BREDA.

BERDAL-MASUY, Françoise (1997). *Pratiques et représentations linguistiques des Sénégalais francophones*. UCL : Louvain-la-Neuve. (Thèse de doctorat en philosophie et lettres.)

BIENFAIT, A. (1981). *Rapport général sur l'évaluation de l'expérimentation de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif*. Mission UNESCO/BREDA effectuée à Dakar du 3 au 24 avril 1981.

BOKAMBA, E. (1984), « French Colonial Language policy in Africa and its legacy ». In *Studies in the linguistic Sciences*, p. 1-35.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

- CALVET, J.-L. - (1987). *Guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot.
- (1996). *Les politiques linguistiques*. Paris : PUF, Collection "Que sais-je" .
- CISSE, Mamadou (1994). « Quelques aspects du contact wolof-français », in *Bulletin des anciens élèves de l'Institut national des langues et civilisations orientales*.
- CLAD (1966). *L'expansion du wolof au Sénégal*, Dakar : CLAD XI.
- Commission nationale de réforme de l'éducation et de la formation (C.N.R.E.F.), (1984). *Rapport général et annexes*, 5 tomes. Ministère de l'Education nationale. Dakar. UNESCO.
- CRELANS (1977). *Les langues nationales au Sénégal: réalités et perspectives*. Dakar : CLAD.
- DARD, Jean (1825). *Dictionnaire Wolof-Français et Français-Bambara suivi du dictionnaire Français-Wolof*. Paris : Imprimerie royale.
- DIOUF, Makhtar (1994). *Sénégal. Les ethnies, la nation..* Paris : L'Harmattan.
- DREYFUS, Martine (1995). *Le plurilinguisme à Dakar, contribution à une sociolinguistique urbaine*. Thèse de doctorat, Université René-Descartes Paris-V.
- DRIVAUD, Marie-Hélène (1992). *La dynamique des langues à Ziguinchor : le cas du wolof. Des langues et des villes. Actes du colloque international organisé à Dakar*. Paris : ACCT, Didier - Érudition. 553-576.
- DUMONT, Pierre (1983). *Le français et les langues Africaines au Sénégal*. Paris : Karthala-ACCT.
- GOUVERNEMENT DU SENEGAL (1972). *Transcription des Langues nationales*. Rufisque : Imprimerie nationale.
- REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE**
SUDLANGUES
N° 5
<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn
 Tel : 00 221 548 87 99

JUILLARD, Caroline (1992). *L'espace conquis : quelles langues pour Ziguinchor en Sénégal ? Des langues et des villes. Actes du colloque international organisé à Dakar*. Paris : ACCT, Didier - Érudition. 357-372.

MALHERBE, Michel (1983). *Les langues de l'humanité*, Paris. Seghers.

MASUY, Françoise (1994). « Y a-t-il une insécurité linguistique au Sénégal ? Enquêtes auprès d'universitaires dakarois », in Michel Francard (éd.) *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (10 - 12 novembre 1993)*. Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain. N° 20, 1-2, p. 57-70.

MOREAU, Marie-Louise (1994). *Ombres et lumières d'une expansion linguistique. Les attitudes des Diolas et des Peuls d'Oussouye à l'égard du wolof*. In *Langage et société*. N° 68, p. 63-88.

NDAO, Papa Alioune (1984). *Aspects linguistiques et sociolinguistiques de la situation sénégalaise : français et langues nationales*. Université de Haute-Normandie (Thèse de doctorat de troisième cycle).

Recensement général de la population et de l'habitat de 1988. Rapport régional. (résultats définitifs) Dakar (1992). Dakar : ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Direction de la Prévision et de la Statistique.

ROBILLARD Didier (de), BENIAMINO Michel (1993). *Le français dans l'espace francophone : problématique* in *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Champion. T. 1. 17-48.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)
sudlang@refer.sn

Tel : 00 221 548 87 99

SENGHOR, L.L. (1983). *Liberté 4-Socialisme et planification* Le Seuil (pp 602-668)

SUNANO, Y. (1993) et (1998). *Wolofisation et multilinguisme au Sénégal. Etude sur l'état de 7 villes sénégalaise*. Enquêtes sociolinguistiques.

WIOLAND, F (1965). *L'Expansion du wolof au Sénégal*. Dakar : CLAD.

**REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE
SUDLANGUES**

N° 5

<http://www.sudlangues.sn/>
sudlang@refer.sn

ISSN :08517215

BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

Tel : 00 221 548 87 99